

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de Juillet, à 19h00, s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 21 juillet 2025.

Etaient présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Manuella BERNASINSKI, Benjamin DALLE (arrivée à 19h08), Anaëlle VERHAEGHE, Bernard FIEF, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLE, Catherine GERARD.

Absents excusés : Nathalie BISSETTE, Arnaud BARBET, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS.

Procurations :

Nathalie BISSETTE donne procuration à Catherine ACCART

Arnaud BARBET donne procuration à Bernard FIEF

Luc ADAMS donne procuration à Manuella BERNASINSKI

Secrétaire : Bruno VIENNE

Début de séance : 19h03

Séance levée à 21h20

Madame BARBIER demande pourquoi c'est toujours Monsieur VIENNE qui est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur DELAMBRE répond que Monsieur VIENNE est désigné pour des raisons pratiques car il vient en mairie quotidiennement. Cependant, il est possible de changer le secrétaire de séance si une personne se porte volontaire. Monsieur VIENNE rappelle que Madame BARBIER désignait le secrétaire sans l'en informer.

Madame BARBIER constate que les comptes-rendus sont rendus tardivement. Elle rappelle qu'ils doivent être faits dans les 8 jours suivants la réunion. Madame GERARD informe que plusieurs habitants lui ont posé cette question et que Monsieur DELAMBRE lui-même avait fait cette remarque à Madame BARBIER quand il était conseiller. Monsieur VIENNE précise qu'au début de son mandat, Madame BARBIER rendait les compte-rendu tardivement également.

1) Approbation des comptes-rendus des réunions des mardi 10 juin et lundi 30 juin 2025.

Aucune observation n'est formulée concernant le compte-rendu du mardi 10 juin.

Concernant le compte-rendu du lundi 30 juin : Madame BERNASINSKI demande pourquoi il n'a pas été retranscrit tout ce que Monsieur Lionel THERY avait dit, à savoir que Monsieur DELAMBRE a demandé à Monsieur THERY s'il souhaitait toujours faire partie de la commission des maisons fleuries et d'en être le responsable. Monsieur DELAMBRE répond à Madame BERNASINSKI qu'il y a eu un quiproquo entre eux. Monsieur DELAMBRE affirme lui avoir demandé s'il souhaitait toujours être membre de la commission uniquement. Monsieur THERY avait donc démenti et avait répondu que c'était parole contre parole.

2) Approbation du devis pour les réparations à l'église

Monsieur DELAMBRE présente le devis pour les réparations du plâtre à l'intérieur de l'église.

Il explique ne posséder qu'un seul devis car une seule entreprise est connue pour faire du plâtre. Le devis de l'entreprise BRESSON s'élève à 10 530€ HT pour 38 m². Le montant des réparations est pris en charge par l'assurance. Une franchise d'un montant de 200€ est appliquée.

Madame BARBIER demande si les murs sont bien secs. Monsieur DELAMBRE répond que les chéneaux ont été réparés et qu'il n'y a plus de fuite.

Tous les conseillers valident ce devis.

3) Acquisition de la parcelle AO 104 partie (rue d'en Haut)

Monsieur DELAMBRE informe qu'un traçage a été effectué pour délimiter le domaine public et le domaine privé au niveau de la parcelle AO 104 appartenant à Madame DEPREZ. Il explique que Madame DEPREZ a demandé de déplacer la boîte d'assainissement posée sur son terrain car celle-ci aurait dû être posée sur le domaine public. De plus, d'autres boîtes sont raccordées sur la sienne alors que les boîtes sont, en principe, individuelles. Monsieur DELAMBRE informe que si la commune effectue les travaux pour tout remettre aux normes, cela coûtera plus de 10 000€.

Madame DEPREZ a dit à Monsieur DELAMBRE qu'elle avait eu un accord verbal avec Monsieur COLLE, Maire en 2019. Monsieur DELAMBRE ajoute que s'il n'est pas possible d'avoir un accord, elle présentera ce dossier à son avocat.

Monsieur DELAMBRE pense que le plus simple serait de s'arranger avec Madame DEPREZ en achetant une partie de la parcelle AO 104 d'une superficie de 16 m² pour un montant de 1 000€.

Madame BERNASINSKI s'interroge. Elle se demande pourquoi ce litige n'est connu qu'en 2025 et pourquoi Madame DEPREZ n'a pas payé la pose de sa boîte d'assainissement avant. Il est précisé qu'une régularisation a été faite en 2024 pour plusieurs administrés et l'accord verbal n'était pas connu. Monsieur DELAMBRE rappelle que la délibération n°207/2007 du 28 septembre 2007 a été appliquée et que Madame DEPREZ a dû payer la somme de 2 000€ pour la pose de cette boîte.

Monsieur DELAMBRE explique qu'il y a également un problème concernant l'assainissement du logement sis 17 rue Dierville. Monsieur MUCHEMBLED informe qu'il a contrôlé cet assainissement en février 2024 et que tout était conforme. Il ne comprend pas que ce ne soit plus le cas aujourd'hui. Monsieur DELAMBRE pense que le tuyau de raccordement s'est enlevé en dessous et que l'eau a coulé en dehors de la boîte, ce qui a créé un trou.

Madame BARBIER demande qui a informé la mairie de ce problème : les anciens propriétaires ou les nouveaux.

Ce sont les nouveaux propriétaires qui ont fait le signalement. Monsieur DELAMBRE leur a conseillé de se rapprocher des anciens propriétaires. Cependant, ce sera difficile de prouver quoi que soit aujourd'hui car le trou a été rebouché.

Monsieur DELAMBRE revient sur l'achat d'une partie de la parcelle AO 104 et propose de voter pour racheter cette partie pour un montant de 1 000€.

Monsieur DALLE demande si Madame DEPREZ a bien payé les 2 000€ pour la pose de la boîte.
Réponse oui.

Madame BARBIER demande si des boîtes seront installées pour les autres logements.

Monsieur DELAMBRE informe que la transaction se fera via la trésorerie directement.

Madame BARBIER demande pourquoi l'acte de vente ne se fait pas par notaire par mesure de sécurité, d'autant qu'il s'agit déjà d'un dossier conflictuel. Madame GERARD est d'accord et pense qu'il faudrait un écrit du percepteur.

Monsieur DELAMBRE explique qu'un géomètre s'est chargé de délimiter le terrain. Le montant des honoraires s'élève à 150€.

Tous les conseillers valident cette proposition.

4) Cimetière : monument sur cavurne

Monsieur VIENNE prend la parole et explique que certains administrés demandent la possibilité de poser un monument sur les cavurnes, c'est-à-dire une assise et une stèle.

Madame BARBIER se demande pourquoi les administrés pourraient remettre du marbre au-dessus du marbre déjà existant de la cavurne et installé par la commune.

Monsieur DELAMBRE répond que les familles veulent un ensemble de la couleur de leur choix. Cependant, ces familles auront le choix d'installer un monument ou pas.

Madame BARBIER pense qu'il est dommage de recouvrir le marbre payé par la commune, d'autant que cela coûte cher.

Madame ACCART est d'accord pour autoriser les familles à mettre un monument sur les cavurnes.

Monsieur MUCHEMBLED explique que le colombarium est complet et qu'il faudra en prévoir un autre.

Monsieur VIENNE indique que la taille autorisée pour la pose d'un monument sur les cavurnes serait de dimension standard soit 80x80 cm et d'une couleur neutre. Les familles auront l'obligation d'avertir la mairie au préalable en déposant une demande de travaux ainsi que l'obligation d'obtenir l'accord du maire avant d'intervenir au cimetière.

Tous les conseillers sont pour ajouter ce point au règlement intérieur du cimetière communal.

5) Transport scolaire/ réorganisation de la garderie rentrée 2025/2026

Monsieur DELAMBRE rappelle que la Région ne prendra plus en charge le transport des élèves à partir du 1^{er} septembre 2025.

Madame BARBIER explique que la CCSA (Communauté de Communes du Sud Artois) prend en charge le transport du midi depuis septembre 2024.

Monsieur DELAMBRE informe que la CCSA, qui a la compétence mobilité, prendra en charge le transport des élèves le matin, le midi et le soir dès le 1^{er} septembre 2025 sur les mêmes horaires que cette année.

Madame BARBIER demande si le transport des élèves le midi au hameau d'Essarts est utile car peu ou pas d'enfant sont concernés.

Monsieur DELAMBRE répond, qu'en accord avec la CCSA, le transport prévu le midi au hameau d'Essarts sera effectué jusqu'aux vacances de la Toussaint. Et ajoute que si aucun enfant n'utilise le bus, le trajet du midi sera supprimé. Monsieur DELAMBRE informe que cette prestation coûte environ 28 000€ pour l'année scolaire.

Madame BARBIER pense que ces enfants peuvent manger à la cantine car le transport en bus coûte cher.

Monsieur DELAMBRE informe que lors des conseils d'école, une discussion a eu lieu sur une éventuelle modification de la garderie, à savoir de créer une garderie à l'école maternelle en plus de celle déjà existante à l'école élémentaire.

Madame VERHAEGHE explique que cette solution avait été proposée dans l'éventualité où le transport en bus ne fonctionnerait plus. Mais comme ce transport est maintenu, cette proposition n'a plus lieu d'être.

Monsieur DALLE dit qu'à l'école privée, les enseignantes proposent une étude aux élèves, ce qui limite le nombre d'enfant en garderie.

Monsieur DELAMBRE explique que si une garderie est mise en place à l'école maternelle, cela coûterait près de 8 000€ par an en salaires et en charges pour le personnel. A cela, il faudra ajouter l'aménagement de la salle et l'achat de jeux pour les enfants.

6) Lecture des conseils d'école du mardi 01 juillet 2025

Madame ACCART donne lecture du conseil d'école primaire



Ecole élémentaire publique de Bucquoy

Mardi 1^{er} juillet 2025

Présents	Excusée
Mr Delambre, maire de Bucquoy Lannoy Nathalie, directrice Agez Peggy Lectez Christelle Sobecki Nathalie Derancourt Angélique De Oliveira Gwenaëlle Verhaeghe Anaëlle Ducrocq Sophie Sadowski Laetitia	Mme Bonnetat, inspectrice de l'Education Nationale Macqueron Jennifer

1° Remerciements

Nous remercions la municipalité pour la revalorisation du budget fournitures de 5€ soit 60 euros par élève.

Reconduction des interventions en sport.

2° Demande de travaux et d'équipement

Demander au centre de loisirs de ne pas décrocher ce qui reste en place dans les classes. Les affichages sont détériorés et nécessitent du temps lors de la remise en place

- Perforelieur (Majuscule : référence 67 990) 170€
- Système de blocage des portes des toilettes afin d'éviter dégradations et jeux dans les toilettes.
- Pose de ficelle dans la classe et le couloir du pré-fabriquée pour l'accrochage.
- Nettoyage des perrons et du préau
- Réparation poignée armoire classe de Mme Agez
- Néon à vérifier + porte d'entrée (le bas de porte de la classe de Mme Sobecki a été cassé par le centre de loisirs)
- Armoire à pharmacie
- Installation sur les tablettes d'un logiciel (l'ancien Edutab est obsolète) : voir avec ITECH
- Lamelles des stores à raccrocher

3° Effectifs à la rentrée 2025 et organisation pédagogique

20 CP 14 CE1 15 CE2 19 CM1 16 CM2

Soit 84 élèves

Les élèves seront répartis dans les classes de la manière suivante :

Après concertation avec Mme Deliessche et Mme l'inspectrice de l'Education Nationale, le profil de la classe de CP nécessite une adaptation pédagogique.

Les CP seront donc répartis dans ma classe et celle de Mme Sobecki.

- 15 CP
- 5 CP et 14 CE1 soit 19 élèves dans la classe de Mme Sobecki.
- 15 CE2 et 10 CM1 soit 25 élèves dans la classe de Mme Lectez
- 9 CM1 et 16 CM2 dans la classe de Mme Agez

Les CP des 2 classes seront réunis pour les séances de natation ainsi que pour le sport.

Projet de végétalisation de la cour de l'école l'année scolaire prochaine subventionné par le Crédit Agricole

Monsieur DELAMBRE explique que les demandes de travaux et d'équipements seront faits pendant les vacances d'été. Il ajoute qu'il s'est déjà rapproché de la CCSA pour les tablettes.

Madame BERNASINSKI intervient concernant les dégradations signalées et demande si un état des lieux est fait quand le centre de loisirs occupe les classes. Monsieur DELAMBRE répond que c'est Madame DUNAJSKI qui s'est occupée de faire les états des lieux avec la directrice du centre de loisirs début juillet.

Madame ACCART explique que dès le premier samedi du centre de loisirs (quand les animateurs viennent préparer), les fenêtres sont restées ouvertes et les stores sortaient à cause du vent.

Pour information, les classes sont utilisées par le centre de loisirs uniquement pendant le mois de juillet.

Monsieur FIEF souligne que les enseignantes accusent le 1^{er} juillet (jour du conseil d'école) avant même le démarrage du centre de loisirs. Il pense que les éventuelles dégradations devraient être signalées à la rentrée de septembre.

Madame VERHAEGHE informe que les enseignantes aussi laissent les fenêtres ouvertes, ce qui fait également sortir les stores et les abîment.

Madame ACCART donne lecture du conseil d'école maternelle

Ecole maternelle de BUCQUOY
Année 2024/2025

Conseil d'école du 1 JUILLET 2025

Sont excusés : Mme Bonnetat inspecteur de l'éducation nationale

Sont présents : Muriel Nawrocki Directrice de l'école maternelle
Albane Deliessche Enseignante des GS
Odile STHAL enseignante des PS TPS
Mr DELAMBRE maire de Bucquoy

Mme Lannoy directrice de l'école primaire

Mme sobecki , Mme Lectez , Me Agez enseignantes en primaire

Les représentants des parents d'élèves :

Mme LARDIER marine Mme HAVET Melody Mme AUDOUIN Cécile
suppléants Mme DELPOUVE Mélanie Mr BLANGER Antoine

Mme HERENT fiona

Les représentants d'élèves en primaire

1°) REMERCIEMENTS

Nous remercions la mairie pour l'aide apportée pour la kermesse scolaire .
Merci pour les jeux mathématiques acheté par la mairie ;
Merci pour l'augmentation du budget enfant à 60 euros
Merci pour le renouvellement de l'intervenante en sport ;

2°) Demande de travaux et d'équipement

- portail de l'école est difficile à ouvrir
- les trois tbi sont devenus très lents à cause des ordinateurs portable; ils ont plus de 10 ans ;il ya en plus passage au Windows 11 en octobre; ils seront encore plus lents ; Après avoir contacté itech , voici le devis ci joint pour des nouveaux ordinateurs portable
- DISTRIBUTEURS SAVONS (4)
- stores du dortoir et dans les deux classes du grand bâtiment
- petites armoires fermées en hauteur pour toilette interieur et toilettes exterieur adulte
- robinet douchette dans la cuisine à changer

3°)Effectif à la rentrée 2025 et organisation pédagogique

Une classe de GS avec Mme DELIESSCHE avec 18 élèves

Une classe de PS/MS avec Mme NAWROCKI 18 MS et 4 PS

Une classe de PS / TPS : 18 petits et 2 TPS (1 en janvier et un en septembre)

Soit 60 élèves de maternelle.

Madame BARBIER explique que c'est la CCSA qui prend en charge les ordinateurs pour l'école maternelle. Cela sera fait pour la rentrée de septembre ou au plus tard pour les vacances de la toussaint.

Madame BERNASINSKI demande si les toilettes sont bien. Pour information, il y a des toilettes dans le préfabriqué pour les petits ainsi que dans le bâtiment principal pour les moyens. Seuls les grands doivent utiliser les toilettes extérieures. Cependant, ces toilettes ne sont pas aux normes. De gros travaux sont à prévoir.

7) Renouvellement de la convention pour la piscine des enfants de l'école élémentaire

Monsieur DELAMBRE présente la convention rédigée par la CCSA pour le renouvellement de la mise à disposition d'équipement sportif et de personnel de la piscine Oxygène de Bapaume.

« La collectivité s'engage à mettre à disposition à titre onéreux de l'utilisateur un ou plusieurs créneaux de natation tels que définis à l'article 3, pour l'apprentissage et la pratique de la natation en milieu scolaire ainsi que les annexes liées à son utilisation (vestiaires, douches et sanitaires).

Ces créneaux seront surveillés par un maître-nageur diplômé et dans la mesure du possible, la collectivité s'engage à mettre à disposition un MNS pour l'enseignement de la natation scolaire.

L'équipement est mis à disposition de l'utilisateur à titre payant. Le montant de la redevance d'occupation est égal au produit du nombre de séances d'utilisation multiplié par l'effectif théorique des classes selon le tarif en vigueur évalué à 1,50 € par enfant. »

Madame BARBIER précise que le transport des élèves est pris en charge par la CCSA.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour le renouvellement de cette convention. Tous les conseillers sont pour.

8) Divers

- Garderie

Madame BERNASINSKI demande s'il n'est pas possible d'augmenter le tarif de la garderie qui est actuellement de 0,50€ la demi-heure.

Madame BARBIER explique que depuis 2008 ce tarif est le même et n'a pas été augmenté. Seul le tarif de la cantine a été revu à la hausse. Madame ACCART demande si une décision par le conseil municipal est requise. Réponse, oui mais il faudrait mettre ce point à l'ordre du jour.

- Panneau d'affichage numérique

Monsieur DELAMBRE propose l'installation d'un panneau d'affichage numérique. Il s'est rapproché de la société LUMIPLAN, situé à Lille, qui a installé un panneau d'affichage numérique à Croisilles. Ce panneau mesure 129x204 cm. Le tarif pour un panneau une face est de 11 000€ HT. Pour un panneau double face, le tarif est de 18 990€ HT. A cela, il faut ajouter 300€ de maintenance par an. Les panneaux sont garantis 5 ans.

Madame GERARD demande s'il est nécessaire d'avoir le wifi pour le fonctionnement du panneau et pense qu'il faut aussi une ligne téléphonique. Réponse, oui le wifi est nécessaire.

Monsieur DELAMBRE informe qu'il avait aussi reçu une proposition de la Société DIGILOR situé à Nancy. La garantie est de 5 ans également. Un panneau double face coûterait 20 085€ HT auquel il faudrait ajouter la somme de 1 890€ HT pour que le panneau soit orientable.

Monsieur DELAMBRE explique qu'il faut réfléchir pour trouver l'emplacement idéal. La commission travaux se réunira à ce sujet. Madame GERARD demande si un compte-rendu est fait pour les personnes qui font partie de la commission travaux quand celle-ci se réunit.

Monsieur VIENNE répond que ce n'est pas le cas mais qu'il est possible de le faire.

Madame GERARD se demande si ce projet est compatible avec le budget de cette année car Monsieur DELAMBRE a informé que celui-ci était restreint.

Monsieur DELAMBRE explique que les travaux au cimetière sont validés et qu'il faut vérifier si des travaux sont à prévoir pour les chemins. Monsieur DALLE pense qu'il n'y a pas de travaux urgents concernant les chemins, excepté pour le chemin de l'Equelette.

Monsieur DELAMBRE demande si par principe tout le monde est d'accord pour installer un panneau d'affichage numérique. Monsieur FIEF pense que le montant à investir complique la prise de décision. Madame GERARD informe qu'il faut d'abord vérifier si budgétairement c'est possible. Monsieur DALLE dit que ce n'est peut-être pas la bonne année pour réaliser ce projet. Cependant, pour le principe les conseillers sont d'accord car il s'agit d'un bon moyen de communication.

Madame GERARD se demande s'il est nécessaire d'avoir une ligne téléphonique pour l'abonnement. Monsieur VIENNE répond que ce n'est pas utile.

- Carrefour

Le carrefour situé au cœur du village est dangereux. Monsieur DELAMBRE informe qu'il va se renseigner pour installer des feux tricolores.

Monsieur DALLE demande si une étude a été faite à ce sujet. Madame BARBIER répond que c'est le cas. De plus, il est possible d'avoir des subventions pour l'installation de feux comportementaux. Monsieur VIENNE précise que les services du Département ne sont pas favorables à l'installation de feux tricolores classiques.

Monsieur VIENNE pense qu'il y a beaucoup d'intersections dangereuses dans la commune, par manque de visibilité mais que l'installation de ces feux éloignerait les personnes de la ville car ils doivent s'arrêter au feu rouge et perdent du temps. Madame BERNASINSKI n'est pas d'accord avec lui.

Monsieur DALLE explique qu'il est contre l'installation de feux tricolores.

Monsieur VIENNE rappelle qu'il avait été décidé de retirer les stationnements près du carrefour pour une meilleure visibilité des usagers de la route.

Monsieur DELAMBRE informe qu'il demandera des devis pour installer des barrières qui empêcheront le stationnement des véhicules près du carrefour.

- Café du commerce

Madame GERARD demande ce qu'il en est de la procédure pour le café du commerce. Monsieur DELAMBRE explique qu'il n'a pas de réponse malgré les relances effectuées.

- Véhicules de la commune

Monsieur VIENNE informe qu'il s'est rendu chez Citroën cette semaine avec Madame ACCART concernant le Berlingo. Un nouveau devis de 842€ pour changer un ensemble prise de charge a été proposé. Monsieur VIENNE ajoute que les 842€ seront à payer si l'intervention de Citroën fonctionne sinon la commune ne paiera pas. Cet accord a été conclu avec le chef d'atelier (depuis mai 2024, il s'agit de la quatrième réparation pour la même chose).

Madame BERNASINKI demande si le fourgon est revenu et s'il fonctionne. Le fourgon est de nouveau utilisé par les agents. Cependant, il existe toujours une odeur de brûler et le problème au niveau de l'embrayage subsiste. Monsieur FIEF propose de le faire réparer directement par Renault.

Madame BARBIER demande si la tondeuse ISEKI fonctionne. Réponse, oui.

Monsieur VIENNE informe que les pneus du petit tracteur ont été changés.

- Salle de sports

Monsieur VIENNE informe d'un problème constaté à la salle de sports, à savoir que les deux portes de sécurité ne s'ouvrent pas correctement. Madame BARBIER rappelle qu'une commission de sécurité était passée pour valider l'ouverture de la salle au public. Monsieur FIEF dit que seule l'une des deux portes fonctionnait, mais que celle située près de la salle polyvalente ne fonctionnait pas. Madame BARBIER se demande si ce n'est pas une mauvaise utilisation des personnes qui occupent la salle. Monsieur VIENNE ajoute qu'un employé communal lui a expliqué que depuis son arrivée il y a trois ans, les portes n'ont jamais fonctionné.

Monsieur DELAMBRE a décidé de laisser la salle ouverte mais précise que les utilisateurs devront ouvrir ces portes en arrivant par mesure de sécurité le temps de leur présence.

- Bulletin municipal

Monsieur MUCHEMBLED explique que plusieurs habitants lui ont demandé quand le bulletin municipal sera distribué.

- Demande de la MAM les P'tits Bambous

Monsieur VIENNE donne lecture de la demande de la MAM les P'tits Bambous. Suite à l'aménagement d'une nouvelle pièce l'été dernier, un radiateur électrique a été installé et la facture de consommation est très élevée. La MAM demande donc le remplacement de ce radiateur par un équipement plus performant et moins coûteux en énergie.

Madame BARBIER dit qu'elle aurait préféré installer un radiateur au gaz mais l'entreprise chargée de l'installation a répondu qu'il n'était pas possible de le faire. Un radiateur électrique a donc été installé à la place.

Monsieur VIENNE pense que ce n'est pas à l'installateur de décider.

- Intervention de Madame DERUY

Madame DERUY Mélanie, présente dans la salle, demande pour intervenir. Elle explique qu'elle est jeune agricultrice et habitante de Bucquoy avec son conjoint. Elle ajoute qu'elle reprend les terres de Monsieur GERARD Pierre-Marie qui part en retraite. Elle souhaiterait connaître les critères d'attribution décidées par le CCAS. De plus, avec son conjoint, ils souhaiteraient également savoir quand une décision sera prise car ils doivent travailler sur les parcelles qu'ils ont déjà reprises. Ils précisent que la parcelle du CCAS est située au milieu d'autres parcelles appartenant à Monsieur GERARD. Monsieur DALLE précise qu'avant c'est le repreneur qui reprenait toutes les terres y compris celles louées au CCAS.

Monsieur DELAMBRE informe que cela concerne le CCAS et non la commune.

- Carnaval

Monsieur MUCHEMBLED souhaiterait connaître le coût pour la commune des intervenants extérieurs pour le carnaval. Madame ACCART lui répond qu'au total, cela a coûté 6 067€ pour six intervenants.